

Procès-verbal

COMMUNE D'YVORNE
Séance du jeudi 17 mai 2018
à 20h00
Salle de la Grappe
Présidence : Charles-André Durgnat

M. le Président Charles-André DURGNAT, Président, ouvre la 11^{ème} séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers et la Municipalité, (M. Muller excusé). Il salue également, la presse, le public, l'huissier ainsi que Madame Josette LÜTHI, boursière.

1) Appel

L'appel fait constater la présence de 30 conseillers répondants à l'appel, et 5 excusés. Dès lors, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de modification, il est accepté à l'unanimité des membres présents.

3) Adoption du procès-verbal du 15 février 2018

Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciement à son auteur.

4) Préavis municipal N° 2-2018 concernant le rapport de gestion et les comptes 2017

M. Edouard CHOLLET, Syndic, passe en revue le rapport des comptes 2017 et apporte les précisions suivantes :

- La Municipalité présente des comptes 2017 pleinement conformes au budget, et relativement bien équilibrés. On enregistre une différence de 4,2% à la hausse pour le total des charges effectives et de 3.5% en augmentation pour le total des produits. Les recettes fiscales ont légèrement été surévaluées de 16% par rapport au budget, pour les personnes physiques et de 24% pour les personnes morales.
- Par rapport aux comptes 2016, le 40% des postes de charges non maitrisables sont en reculs, notamment les transports publics, la péréquation, la protection civile, la réforme de police et la santé publique, qui coûtent, tous chiffres additionnés, Fr. 631'000.- de moins que l'année dernière. La Municipalité a établi cette année deux documents et les a scindés en deux pour faciliter la visibilité, et ont été plus détaillés, et surtout spécifiquement sur les comptes.
- Pour les postes qui ont dépassé ou qui ont été inférieurs de 30% par rapport au budget, un astérisque renvoie à une explication supplémentaire.
- Les éléments relatifs à l'entretien des bâtiments et à la politique d'évacuation de gestion des ordures ménagères sont un peu lacunaires, ils seront plus détaillés dans le rapport 2018.

- L'état de santé financier de la commune a évolué favorablement l'année dernière, il faut remarquer ainsi, sur la base des ratios financiers analysés techniquement par M. Busset, que la couverture financière des fonds de réserve a évolué de 8 points en une année. Elle est passée de 86,54% à 94,69%. Le remboursement financier des fonds propres ainsi que celui des emprunts vont être équilibrés.
- La marge d'autofinancement, bénéfice réel avant amortissement, passe à Fr. 550'000.- y compris une avance de Fr. 100'000.- sur la péréquation et la facture sociale en cours. Le décompte 2017 ayant valu une ristourne bienvenue de l'Etat de Vaud. Ce résultat est nettement supérieur à la moyenne des 10 dernières années qui était de Fr. 126'000.-.
- La capacité d'autofinancement demeure faible, mais reste dans la moyenne des communes vaudoises. Cette valeur était négative l'année dernière.
- Le ratio, marge d'autofinancement endettement net, permet d'évaluer la capacité de financement de la dette communale. Il est de d'environ 25%, ce qui veut dire théoriquement qu'en quatre ans, la commune pourrait effacer complètement sa dette. L'endettement total est actuellement de 4'670'000.-, en baisse de Fr. 500'000.- par rapport à 2016, ce qui représente Fr. 4'418.-/ hbt, soit une diminution de Fr. 476.-/ hbt par rapport à 2016. Pour exemple, Lausanne était, l'an passé, à Fr. 18'110.-/hbt.
- Actuellement, 1.46% des revenus sert à payer les intérêts, contre 1,52% une année auparavant. Cette valeur est considérée comme bonne en dessous de 5%. Le taux d'intérêt moyen au 31 décembre 2017 était de 2,04%.
- Actuellement, la Municipalité met les établissements de crédit en concurrence par le truchement d'un courtier, qui a pour mission de décrocher les taux les plus intéressants.

Pour résumer, les finances communales ont quitté les chiffres rouges mais les comptes restent vulnérables, Il faut être prudent. Il est également important d'apporter un soin particulier au calcul prévisionnel de la péréquation.

M. Edouard CHOLLET souhaite faire part au Conseil d'un dossier qui a occupé la Municipalité ces derniers jours. Le fiduciaire a effectué un contrôle croisé de la comptabilité communale 2017 et mis au jour diverses anomalies. Dès lors, un contact a été pris avec un avocat pénaliste et il a été décidé d'intensifier ces recherches sur plusieurs exercices comptables afin d'objectiver ces irrégularités dans la durée et dans leurs envergures. Le rapport définitif de cet organe de révision a été déposé mais ces constatations mettent clairement en lumière une répétition d'incohérences depuis 2013. Les faits établis montrent des écarts non justifiés entre les fournitures de vin et les montants correspondants qui auraient dû être comptabilisés. M. CHOLLET n'est pas en mesure de dévoiler les périmètres exacts et définitifs de ces écarts, ni les sommes en jeux. Ces faits sont considérés comme une infraction pénale poursuivable d'office et seront signalés sans délai au ministère public ainsi que le stipule l'art. 77 de la Loi sur les communes. C'est au ministère public qu'il appartiendra d'instruire plus en avant cette affaire afin d'auditionner toutes personnes qu'il lui paraîtra judicieux d'entendre. Sur ce point précis, il se doit de rappeler que la présomption d'innocence prévalait. L'Autorité doit s'en tenir à une information publique prudente et circonspecte.

Pour compléter, la Préfecture a été tenue au courant formellement de cette affaire et elle précise que ces faits n'empêchent aucunement la présentation des comptes 2017 au Conseil communal, ni leurs examens et rapport de la commission compétente. Les faits connus à ce jour n'étant sans incidence sur le résultat final de cette exercice. Cette position est officielle et est validée par le service des communes et du logement.

Les Présidents du Conseil et de la COFIN et COGEST seront informés en priorité, avec retenue, sans tirer aucune conclusion hâtive et encore moins à anticiper les conséquences de cette affaire. La Municipalité ne fera, en l'état, aucun autre commentaire ni aux Conseillers, ni aux médias.

Le rapport est passé en revue :

1. Administration générale :

M. Christian BERNASCONI : au point 11.3653, subventions sociétés locales, fait remarquer que dans ce compte, il n'y a pas que des subventions aux sociétés locales, mais d'autres dépenses qui n'ont rien à voir, notamment celles pour le « Vuargnéran ». Il propose de créer un compte supplémentaire pour ces autres dépenses.

M. Edouard CHOLLET répond qu'avec l'aide de Mme LUTHI, un « toilettage » a commencé, notamment sur l'intitulé des différents postes afin qu'ils collent plus à la réalité. Ce travail a commencé en 2017, mais prend bonne note de cette suggestion.

Mme Suzanne WAGNER : au point 15.3513, école de musique, demande de quoi est faite la baisse de charges. Il semblerait que cela soit un quart de moins que les dépenses de l'année dernière.

Mme Josette LUTHI répond que le montant budgétisé a été revu à la baisse. Il était de Fr. 8.50/hbt en 2017 alors que l'année précédente il était de Fr. 9.50/hbt.

2. Finances :

M. Frédéric DELADOEY : au point 22.4522, prévoyance sociale/avance, aimerait savoir pour quelle raison ce fond a-t-il été créé. Est-ce pour amortir un peu les écarts péréquatifs ? Et pourquoi avoir choisi ces montants ?

Mme Josette LUTHI répond que cela permettait de lisser un peu. Après analyse avec M. Busset, on est certain que Fr. 100'000.- sur 2018 seront favorables à la commune. Au moment de terminer les comptes, il manquait les dépenses thématiques. Il a fallu anticiper sur quelque chose de connu, c'est-à-dire le rendement des impôts et les charges policières. C'est pour cette raison qu'on a été pessimiste en mettant Fr. 100'000.- en avance sur l'exercice ; pour essayer de lisser ces effets qui sont chaque année, répétitifs et qui posent de gros problèmes.

M. Frédéric DELADOEY, pour compléter, fait remarquer que cet effet-là améliore le résultat de Fr. 100'000.-.

M. Edouard CHOLLET le confirme. Il faut voir cet exercice comme un exercice de transition. Il y a aussi une part de cosmétique, dans ce cas, c'est moins de la cosmétique que de l'anticipation, qui est au service du résultat final et s'en réjouit. Ces mesures sont prises pour éviter un peu l'effet sinusoïdal qu'il y avait jusqu'ici et qui posait des problèmes jusqu'alors.

3. Domaines et bâtiments :

M. Stéphane VERDON a une question de compréhension sur le compte 33.33309 qui existait en 2016, et le nouveau créé cette année au point 33.43551. Comment fonctionne cette variation et comment est faite l'évaluation des stocks de vins ?

M. Alain BASSANG répond que le point 33.43551 concerne un inventaire en fin d'année. Au 31.12.2016, cela concernait le vrac encore en cave, le vin rouge gardé d'une année à l'autre, plus les invendus qui représentent un total de Fr. 111'330.-. La même chose a été faite au 31.12.17 pour une somme de Fr. 257'659.-. De ce montant, ont été enlevés Fr. 50'000.- de vrac

dont la facture avait déjà été faite, pour arriver à Fr. 96'347.-. Le vrac est plus conséquent en 2017 qu'en 2016 en raison du peu de récolte durant l'année 2015.

M. Stéphane VERDON demande pourquoi un nouveau compte a été créé, et en 2016 pourquoi une charge dans un stock, et l'année suivant un revenu ?

Mme Josette LUTHI assure que ces comptes existent déjà, mais s'ils ne sont pas utilisés pendant deux ans, ils s'effacent puisqu'il y a deux exercices en cours. Simplement cette année il y a eu une augmentation du stock par rapport à l'année dernière, où il y avait une diminution. C'est lié au compte du bilan 9129.

M. Jean-Daniel SUARDET s'étonne des propos de M. BASSANG par rapport au vrac alors que le rapport de gestion fait mention que la totalité des vins sont vendus en bouteilles.

M. Alain BASSANG précise que dans le rapport, il est fait mention du « Clos de l'Abbaye ». Il n'a pas connaissance du pourcentage de vrac, mais y répondra volontiers à la commission de gestion.

M. Nicolas DERVEY, au point 351.3120 conciergerie, demande pourquoi il y a une augmentation de Fr. 4'000.- par rapport au budget. Est-ce dû à un surplus de travail ?

M. Michel WEIBEL répond qu'il est toujours difficile d'évaluer ce poste.

M. Stéphane VERDON remercie pour le toilettage des comptes, puisque au point 351.3182 il a identifié que les téléphones des services avaient bien été répercutés dans chaque service.

Mme Suzanne WAGNER, au point 351.3312, amortissement SP Couronne, a une question en lien avec la différence de budget. Pourquoi n'avoir budgétisé que Fr. 50'000.- alors qu'en 2016, les charges étaient identiques à 2017, soit Fr. 67'000.- ?

Mme Josette LUTHI répond que la politique analyse des amortissements de M. Busset suggérait de regrouper par patrimoine administratif ou financier. Cependant, lorsque le budget 2017 a été établi, M. Busset n'avait pas encore rendu son rapport. Cela a été corrigé au budget 2018 et d'ailleurs dans les comptes 2017 l'amortissement était déjà de Fr. 67'000.-.

Mme Yschelle BERNASCONI : est-ce dans le même sens que le temple passe du point 351.3302 au point suivant 351.3312 ?

Mme Josette LUTHI répond que le montant de Fr. 17'000.- est repris dans un sens pour le mettre dans l'autre.

M. Sébastien TURRIAN, selon lui, le fond pour les abris PC est quelque chose de renouvelable. En 2025, les communes devront le ressortir sur les comptes, mais où se situe-t-il ?

Mme Josette LUTHI répond que la protection civile se trouve dans les comptes 66

4. Travaux

Mme Yschelle BERNASCONI demande une précision par rapport à l'astérisque relatif au point 43.3311.70, amortissement Boulevard/Ciclet, qui se trouvait dans l'exercice précédent dans le compte 46.3311.70, mais n'est-ce pas plutôt le 46.3305 ?

Mme Josette LUTHI répond qu'il faut retrouver le même compte au point 81.3311.70 qui concerne en réalité des travaux fait pour l'épuration et les eaux, mais il y a eu une part des charges lorsque les travaux ont été terminés qui auraient dû être imputés aux routes. C'est pour cette raison que cette année le montant de Fr. 4'800.- apparaît dans les comptes au niveau des routes, mais qui sont déduits aux points 46 épuration et 81 eau. Le montant total de

l'amortissement reste le même, simplement le « saucissonnage » a été fait sur trois chapitres différents, les 43, 46 et 81.

Mme Suzanne WAGNER, au point 44.3145, entretien faits divers, est-ce que l'entretien des chemins pédestres est inclus ?

Mme Josette LUTHI précise que ces entretiens se trouvent au chapitre 31, terrains.

5. Instruction public et culte Pas de question
6. Police Pas de question
7. Sécurité sociale Pas de question
8. Services industriels Pas de question
9. Bilans comparés

M. Frédéric DELADOEY demande une explication sur la consolidation des emprunts à court terme.

Mme Josette LUTHI répond que le taux d'intérêt était plus favorable en travaillant ainsi. Il a pu être renouvelé à un taux intéressant.

M. Frédéric DELADOEY, au sujet du fond de réserve « ordures ménagères », pourquoi n'augmente-t-il pas plus, pourquoi n'y a-t-il pas davantage de bénéfice ?

Mme Josette LUTHI répond que ces comptes sont autofinancés. Il n'y a que ce montant-là qui a été attribué.

M. Christian BERNASCONI revient sur les fonds de réserve dans le cadre du travail bien apprécié de la clarification des comptes. Mais sont-ils vraiment tous utiles ? Pourquoi y en a-t-il autant ?

Mme Josette LUTHI rappelle qu'il y a deux sortes de comptes « fonds de réserve ». Il y a ceux liés aux chapitres 45, 46, et 81 qui sont des comptes qui s'autofinancent et qui sont obligatoires. Il y en a deux qui sont liés : le 9280.46 et 9280.461 et qui pourraient être regroupés. Avec les futurs travaux de la Step, il était bien de les séparer encore cette année. En ce qui concerne les autres fonds de réserve, effectivement, on pourrait les revoir, mais ils sont tout de même tous utilisés. A part celui éventuellement des gravières qui pourrait être supprimé.

M. Guy STALDER remercie M. le Syndic pour les chiffres fournis en avant-propos mais propose de les mettre l'année prochaine dans le rapport de gestion.

M. Edouard CHOLLET remercie M. STALDER de cette remarque et en prend bonne note. Tous ces chiffres figurent dans le rapport spécifique de M. Busset et qui est transmis en priorité à la commission des finances. Il prévoit aussi de consacrer un article sur ce point dans le prochain « Vuargnéran ».

Il n'y a plus de question, la discussion est close. Le préavis est transmis à la COFIN et COGEST pour étude et rapport.

5) Communications du bureau

M. Charles-André DURGNAT, Président :

- Rappel des prochaines votations du 10 juin.
- Prochaine séance agendée au 28 juin, les futures dates seront communiquées bientôt.
- Le 22 mars dernier, le Conseil communal avait été invité à assister à une séance de leurs homologues d'Aigle. Les membres présents ont été très chaleureusement accueilli et ont pu constater un fonctionnement très différent de ce qui se passe à Yverne, notamment au niveau de l'utilisation des outils démocratiques.
- M. Alexandre FAVRE, Conseiller communal à Aigle, invite le Conseil communal d'Yverne à participer un match de foot entre les deux Conseils à l'occasion du match Suisse-Serbie. M. DURGNAT a besoin de toutes les forces pour s'engager dans ce défi et lance les inscriptions. Cette manifestation aura lieu le 22 juin à 18h30 au terrain de la Mélée et est ouverte à tous.
- Petit rappel concernant les autres manifestations qui se trouvent sur le site Internet du Cartel.

6) Communications de la Municipalité

Mme Isabelle DEREGIS :

- Face à la complexification des dossiers relatifs à la police des constructions et à la judiciarisation croissante de la société, la Municipalité a souhaité s'adjoindre les conseils d'un spécialiste afin d'assurer un traitement adéquat des affaires communales, en la personne de M. David Vigolo, architecte conseil. Il secondera dans le contrôle et le suivi technique des dossiers. M. Vigolo a œuvré pendant 21 ans au service technique de Monthey avant d'ouvrir son propre bureau.

Le mandat confié à M. Vigolo occasionne des frais, lesquels doivent être reportés à charge des différents requérants dans un principe de causalité. Afin de tenir compte de cet élément, un nouveau tarif a été rédigé concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire. Il est actuellement en cours d'examen auprès du service concerné de l'Etat et sera soumis au Conseil communal pour étude et approbation lors d'une prochaine séance.

M. Michel WEIBEL :

- Lors de la dernière séance de conseil de 2017, il a été débattu sur la zone d'ébattement pour les chiens et qui restait à définir, comme l'art. 92 du règlement de police le mentionne. Un terrain avait été suggéré par un Conseiller, idéalement placé proche du village. Cependant, il y a certaines choses à prendre en compte, comme un minimum d'aménagement à réaliser pour des questions de sécurité et pour éviter des fuites. Un devis sommaire a été établi et le montant des travaux à faire devrait s'élever entre Fr. 60 et 70'000.-, sans compter les interventions ultérieures hebdomadaires du service de la voirie. La Municipalité se donne le temps de la réflexion pour la suite à donner à cette affaire.
- Dans le cadre de la rénovation de l'appartement du caveau communal, différents travaux d'entretien ont été commandés. En tenant compte de l'investissement de ces travaux et du taux hypothécaire de référence, le loyer sera augmenté de Fr. 60.-/mois, charges non comprises.

- En réponse à une intervention au dernier Conseil de 2017, M. Michel WEIBEL apporte les précisions suivantes :
Le nombre total de points lumineux se monte à 205, dont 139 lampes LED, soit 67,5% du parc. Les ampoules au mercure, qui ne se fabriquent plus, représente encore 16 points lumineux. Elles seront remplacées cette année.
A terme, toutes ces ampoules seront remplacées du fait qu'elles sont énergivores.

M. Eric MINOD

- Depuis la fermeture du hangar situé à la Step en 2015, la facture pour la déshydratation des boues a nettement diminué. C'est une bonne affaire de fermer ce dépôt, mais les machines vieillissent et il faut espérer que tout tiendra jusqu'à la création de la nouvelle Step.
- Les fontaines en granit de St-Triphon situées sur le territoire communal suintes et sont abîmées. La Municipalité a décidé de les rénover avec M. Laurent Nicolier de Corbeyrier, à raison d'une par année pour un montant d'environ Fr. 8'000.-. Ces travaux débiteront par la fontaine située à la croisée de la Couronne.

M. Edouard CHOLLET, Syndic

- Les effets collatéraux de l'entrée en vigueur du règlement de police ont pour effet de redistribuer différentes compétences réglementaires entre le Conseil communal et la Municipalité, voir abroger certaines dispositions anciennes. Plusieurs tarifs communaux doivent être édités ou revus.

En application de ces nouvelles dispositions, la Municipalité informe qu'elle a adopté un nouveau règlement et nouvelle tarification des émoluments de l'Office de la population. Cette adaptation vise à préciser et compléter les tâches administratives qui sont soumises à émolument, en reportant sur les demandeurs les prestations du coût administratif qu'il engendre et ce dans le respect du principe de la couverture des frais qui découle de la jurisprudence cantonale.

Les émoluments fixés ont été alignés sur les pratiques observées dans le canton au cours des dernières années, dans les limites du droit supérieur cantonal. Des nouveaux émoluments seront perçus, notamment des frais de rappel et sommation qui n'existaient pas jusqu'ici. Le règlement et le tarif des émoluments de l'Office de la population d'Yverne a été approuvé par le Chef du service cantonal compétant. Il est entré en vigueur au 1^{er} mai 2018, ce nouveau règlement est visible sur le site Internet de la commune.

- Le passage de la téléphonie IP a contraint la commune à une mise à niveau de la connexion internet et de la sécurité informatique, soit une migration du central téléphonique vers la téléphonie IP. L'ancienne infrastructure du réseau allant être démontée cette année. Cette migration vient d'être réalisée, nous avons au passage renforcé la connexion de l'administration communale au monde numérique, étant donné les besoins croissants qui se manifestent à l'égard d'Internet pour les travaux quotidiens. Cette évolution est accompagnée en matière de cyber sécurité puisque les données personnelles sont en jeux.

Jusqu'à ce jour, cette sécurité était loin d'être une réalité puisque l'infrastructure informatique de la commune n'était protégée par aucun pare feu et que seul un anti-virus de base était installé sur les différents postes de travail. Rendue attentive à la nécessité de se prémunir de tout actes malveillants et d'assurer la protection et la sauvegarde des données, la Municipalité a estimé indispensable, urgent et responsable de prendre des mesures de sécurité informatique avec effet immédiat.

Les coûts liés à ces différentes mesures sont inférieurs à Fr. 10'000.- et seront passé dans les comptes 2018.

- Une grande mise à niveau des procédures de naturalisation est en cours actuellement. La nouvelle LDCV, modifiée au 1^{er} janvier 2018, change considérablement la pratique en place dans le canton puisque les demandes de naturalisation seront déposées dorénavant auprès du

service cantonal de la population, alors que les communes n'interviendront plus que dans un second temps. Elle fixe les nouvelles procédures, harmonise les pratiques et renforce l'égalité de traitement sur l'ensemble du canton. Le règlement d'application détermine les principes du nouveau test des connaissances élémentaires, il sera effectué sur la base d'un questionnaire à choix multiples et portera des questions de géographie, d'histoire, de politique et société en général.

Une liste officielle rassemblant toutes les questions sera à disposition des candidats qui leur permettra de faire le test jusqu'à 3 fois.

Compétente en la matière, la Municipalité aura la charge de compléter le rapport d'enquête préétablis par les services de l'Etat et devra également faire passer le test de connaissance élémentaire à chaque candidat.

Cette nouvelle procédure se voit plus administrative que par le passé et plus égalitaire. La Municipalité a décidé de renoncer à déléguer sa compétence à une commission du Conseil communal pour les dossiers déposés après le 1^{er} janvier 2018. Ainsi la commission de naturalisation terminera son mandat par le traitement du dossier déposé sous l'ancien droit. Le chapitre informatique n'ayant plus cours depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données personnelles à fin 2008, les recours informatiques s'adressent directement au préposé cantonal. La Municipalité en profite pour remercier les membres de la commission pour leur engagement depuis le début de la législature.

- L'appel à la candidature de Banneret de la Confrérie des Vignerons n'a suscité aucune candidature. La Municipalité a décidé de prolonger le délai au 30 juin 2018.

7) Divers et propositions individuelles

- M. Jean-Luc ANSERMOZ demande si les places de parc du nouveau parking de Vers la Cour sont toutes louées.

Mme Isabelle DEREGIS répond que 13 places sur 14 sont louées à ce jour.

M. Edouard CHOLLET précise que la Municipalité a veillé à faire en sorte que les riverains puissent se parquer le plus près possible de leur domicile.

- M. Nicolas DERVEY, au sujet du parking se situant sous le collège, il était prévu un sens unique, où en sommes-nous dans les travaux ?

Mme Isabelle DEREGIS répond que pour pouvoir faire un sens unique, une procédure doit être mise en place dans la FAO et le dossier doit être transmis à Lausanne. Une fois que ces procédures sont validées, après un recours possible, le sens unique et les places de parcs pourront être mis en place.

M. Edouard CHOLLET ajoute que l'entrée en vigueur des restrictions devrait intervenir en automne, comme cela a été annoncé aux bordiers intéressés par la question.

- Mme Suzanne WAGNER s'enquête de savoir s'il est prévu dans le printemps, de remettre en état le chemin pédestre qui va à la cascade, surtout l'escalier qui est en partie bien dégradé.

M. Alain BASSANG répond que cette partie se trouve sur la commune de Corbeyrier, mais le GFA va faire le nécessaire pour rendre ce chemin praticable.

- M. Jean-Louis CROT, en tant que Président de la Paroisse, informe la Municipalité qu'en date du jeudi 3 mai dernier, lors d'un service funèbre, la sonorisation est tombée en panne. C'est très gênant, d'autant plus que l'assistance était nombreuse. La Diaque a dû élever la voix. Ce ne sont pas des conditions idéales, surtout pour les familles. Pour le service funèbre de demain, M. Crot demande instamment que ce problème de sonorisation soit réglé.

M. Michel WEIBEL en prend note et va faire le nécessaire pour que ce problème soit réglé dans les meilleurs délais.

Pour terminer sur une note festive, M. Christian BERNASCONI, vice-Président, et au nom du Conseil communal adresse ses meilleurs vœux pour le 50^{ème} anniversaire de notre Président. Un petit présent lui est remis.

Il n'y a plus de question, M. le Président Charles André DURGNAT remercie l'assemblée pour le message et clôt la séance à 21h17.

Le Président :

Charles-André DURGNAT

La Secrétaire :

Véronique Deladoey